

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU

ENTRE

La Ville de Montbrison, représentée par son Maire en exercice, M. Christophe BAZILE, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020, dénommé le "Bailleur",
D'une part

Et Entraide Pierre Valdo dont le siège se situe 18 rue Louis Soulier 42390 Villars, représentée par
Mme BOUCHET Christine, Cheffe de service Pôle intégration
D'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Ville de Montbrison à la maison des permanences d'un bureau situé 12, rue de la Préfecture - 42600 MONTBRISON. Cette mise à disposition comprend l'accès au wifi du bâtiment.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an à compter du 20 octobre 2023, avec la faculté pour les parties de la reconduire par tacite reconduction par période de 1 an, pour une durée maximale de cinq années.

Article 3 – Résiliation

Les 2 parties se réservent le droit de résilier la présente convention en respectant une durée de préavis de 1 mois.

Article 4 – Loyer

La présente convention est consentie à titre gracieux (la mise à disposition des locaux et les charges liées à l'utilisation de ceux-ci (eau, chauffage, électricité) ainsi que les frais de personnel pour le nettoyage des locaux.

Article 5 – Assurances

L'Entraide Pierre Valdo fera son affaire de l'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Fait à Montbrison, le 02/10/2023

Pour L'Entraide Pierre Valdo,
La Cheffe de service
ENTRAIDE PIERRE VALDO
48 Rue Louis Soulier
42390 VILLARS
Tél. 04 77 61 55 04

Pour la Ville De Montbrison,
Le Maire
Christophe BAZILE
le 02/10/2023

